A38-WP/227 EX/77 23/9/13

ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 24 : Améliorer l'efficience et l'efficacité de l'OACI

DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS DE L'OACI DANS LES LANGUES OFFICIELLES DE L'ORGANISATION

(Note présentée par les 22¹ États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail met en évidence les difficultés persistantes rencontrées en ce qui concerne la disponibilité dans toutes les langues officielles des documents de l'OACI relatifs à la sécurité et à d'autres domaines de travail importants de l'Organisation.

Cuba a présenté une note de travail sur cette question à la HLSC 2010, note qui a obtenu le consensus nécessaire pour qu'il y soit donné suite. Depuis lors, Cuba a présenté à différentes réunions régionales et mondiales d'autres notes appelant l'attention sur la non disponibilité des documents de l'OACI dans toutes les langues de travail, avec des conséquences négatives pour les travaux, en particulier sur les questions relatives à la sûreté. Le problème n'ayant pas été résolu de façon satisfaisante, l'État de Cuba insiste sur la nécessité d'une solution, qu'il soumet pour examen à la 38^e session de l'Assemblée de l'Organisation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations figurant dans la section (2) de la présente note de travail ;
- b) appuyer la proposition d'amendement des Résolutions A37-15 et A37-25 présentée dans l'Appendice B à cette note, de manière à accroître la diffusion des documents de l'OACI dans toutes les langues officielles de l'Organisation;
- c) lors de la discussion et de l'approbation du budget de l'Organisation pour le prochain triennat, appuyer l'attribution au Secrétariat des fonds nécessaires pour la traduction dans les meilleurs délais des spécifications techniques pour les SARP et les PANS élaborées par l'OACI;
- d) proposer toutes autres mesures jugées nécessaires.

Objectifs Cette note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques, en particulier la Sécurité.

¹ Argentine, Aruba, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)

EX/77

Incidences financières :	L'Organisation devrait avoir les ressources financières nécessaires dans le budget du Programme ordinaire.
Références :	 HLSC 2010-WP/49, 12/3/2010; C/CAR/DCA/11 – NE/16, 9/7/2010; A37-WP134, 23/9/2010; C/CAR/DCA/12 – NE/22, 6/7/2012; Document 9935, HLSC 2010; Résolution A36-13 de la 36^e session de l'Assemblée de l'OACI; Résolution A37-15 de la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI; Résolution A37-25 de la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI; Document 7300, Convention relative à l'aviation civile internationale; Document 7231, Règlement des publications de l'OACI; Portail OACI, Liste de documents.

1. **INTRODUCTION**

- Les services linguistiques de l'OACI sont régis par l'article 54 de la Convention de Chicago et par plusieurs résolutions de l'Assemblée qui appellent à la fourniture de services linguistiques adéquats pour la diffusion mondiale des documents de l'OACI, pour le fonctionnement approprié de l'Organisation et de ses organes permanents, et pour la parité et la qualité des services dans toutes les langues de travail, ainsi qu'au respect du principe de diffusion simultanée dans toutes les langues de travail de l'OACI. L'OACI a le mandat et l'obligation de rédiger et de produire des publications (notamment les Annexes), manuels, circulaires et autres éléments d'orientation dans les domaines de la sécurité, de la sûreté de l'aviation, de la protection de l'environnement et du développement durable du transport aérien.
- 1.2 La Résolution A37-25, *Politique de l'OACI en matière de services linguistiques*, stipule que :

L'Assemblée:

- 1) Réaffirme que le multilinguisme est un des principes fondamentaux pour réaliser les objectifs de l'OACI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies ;
- 2) Réaffirme ses résolutions antérieures sur le renforcement des langues de travail de l'OACI;
- 3) Reconnaît que les services linguistiques font partie intégrante de tous les programmes de l'OACI;
- 4) Décide que l'Organisation doit avoir pour objectif constant la parité et la qualité du service dans toutes ses langues de travail.
- 1.3 Les langues officielles de l'OACI sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, comme c'est le cas dans la plupart des organismes du système des Nations Unies.
- 1.4 Le Document 7231 Règlement des publications de l'OACI, article VII Langues stipule que sauf décision contraire du Conseil, et sous réserve de la disponibilité de ressources, les publications de portée mondiale telles que les manuels, les circulaires et le Vocabulaire de l'aviation civile

-3-

internationale devraient être publiées dans toutes les langues officielles. Bien que le paragraphe 4 du dispositif de la Résolution A37-25 dise que l'Organisation doit avoir pour objectif constant la parité et la qualité du service dans toutes ses langues de travail, la réalité est différente. En fait, ces dernières années, de nombreux documents ont été publiés en anglais seulement.

1.5 Les pays dont la langue n'est pas une des langues officielles de l'Organisation doivent choisir l'une de celles-ci pour accéder à toute l'information produite et prendre d'autres dispositions pour assurer que les documents soient bien compris.

2. **DÉVELOPPEMENT**

- Il existe un besoin accru de cohérence dans la rédaction de normes nationales en rapport avec les SARP de l'OACI. Les nouveaux systèmes de navigation basés sur les technologies les plus récentes aident à introduire progressivement les principaux principes d'un ciel unique. Pour y parvenir, ce ne sont pas seulement les normes et pratiques recommandées qui doivent être disponibles dans toutes les langues, mais aussi un large éventail de documents qui expliquent les nouveaux concepts et qui donnent dans les différentes langues des éléments d'orientation adéquats sur la mise en œuvre. Ceci vise à éviter des erreurs d'interprétation qui pourraient avoir des incidences sur la sécurité, la régularité et l'efficience des opérations aériennes. Une grande partie des documents de soutien de la mise en œuvre des SARP par les États ne sont pas traduits dans toutes les langues officielles de l'OACI, ce qui peut entraîner les conséquences mentionnées ci-dessus. L'Appendice A à la présente note donne un bref exemple de documents importants qui ne sont pas disponibles dans toutes les langues officielles de l'OACI.
- La Résolution A37-25, *Politique de l'OACI en matière de services linguistiques*, paragraphe 9, charge le Conseil d'étudier la nécessité d'amender le Doc 7231/11, *Règlement des publications de l'OACI*, pour prévoir la diffusion des publications de l'OACI dans toutes les langues de travail de l'Organisation, mais cela n'a pas été fait. Au contraire, le Conseil a sérieusement débattu de propositions visant à réduire la capacité de traduction (et d'interprétation) alors que la demande pour ces services s'accroît. À sa 198^e session, le Conseil a adopté la Décision C-DEC 198/7, dont le paragraphe 4 i) prévoit de « *Renoncer à la distribution simultanée des manuels et circulaires de manière à les publier d'abord dans la langue d'origine, puis dans les autres langues dans un délai maximal de 60 jours ouvrables. Les Annexes et les PANS, et leurs amendements, continueront d'être publiés simultanément dans toutes les langues. » Bien que cette mesure puisse sembler rationnelle aux fins d'optimiser les ressources disponibles pour la traduction dans un contexte de contraintes budgétaires, si le principe de distribution simultanée n'a pas été maintenu, comment sera-t-il possible d'assurer la conformité à la période de 60 jours approuvée par le Conseil ?*
- Cuba insiste sur cette question depuis la Conférence de haut niveau sur la sécurité tenue à Montréal en 2010. Nous avons aussi soulevé la question dans des notes de travail présentées à la 37° session de l'Assemblée de l'OACI et lors de réunions régionales telles que les 11°, 12° et 13° réunions des directeurs de l'aviation civile des Caraïbes centrales, notes qui ont été généralement bien reçues. La Conférence de haut niveau sur la sécurité de 2010 a adopté la Recommandation 3/3, dont le paragraphe 1, alinéa e) se rapporte à la disponibilité des éléments d'orientation de l'OACI dans les langues officielles de l'Organisation. Des 47 recommandations adoptées, la Recommandation 3/3 n'a pas encore reçu de suite. Bien que beaucoup des documents mentionnés aient été traduits, la nouvelle liste de documents qui figure actuellement sur ICAO NET comporte encore un grand nombre de documents non traduits.

À en juger d'après l'expérience du dernier triennat, il est essentiel d'accroître encore le nombre de documents de l'OACI disponibles dans toutes les langues officielles en amendant des résolutions telles que les Résolutions A37-15 et A37-25. Cuba propose des amendements à cet effet, dont le projet préliminaire figure à l'Appendice B de la présente note de travail.

3. **CONCLUSIONS**

- 3.1 Un manque de documents de soutien des SARP dans les langues officielles de l'OACI pourrait entraîner des erreurs d'interprétation de la part d'États dont la langue n'est pas la langue de publication d'origine (principalement en anglais). En conséquence, des règlements nationaux et d'autres textes rédigés par ces États pourraient contenir des erreurs susceptibles d'entraîner une mise en œuvre inappropriée.
- 3.2 En dépit des résolutions adoptées par l'Assemblée et des dispositions des normes de l'OACI, un grand nombre de documents importants relatifs à la sécurité sont encore publiés dans une langue seulement.
- 3.3 Afin de respecter le principe de multilinguisme comme l'une des exigences essentielles pour que l'OACI atteigne ses objectifs, nous réaffirmons l'avis selon lequel le budget de l'OACI devrait couvrir les besoins de traduction, en conformité avec les résolutions pertinentes de l'Assemblée et les engagements envers les États, au profit de la sécurité de l'aviation.

APPENDICE A

LISTE DE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PROCÉDURES DE L'OACI QUI NE SONT PAS DISPONIBLES DANS TOUTES LES LANGUES OFFICIELLES DE L'OACI

Doc. 7192	Training Manual
Doc. 8984	Manual of Civil Aviation Medicine
Doc. 9375	Dangerous Goods Training Manual
Doc. 9376	Preparation of an Operational Manual
Doc. 9379	Manual of Procedures for Establishment and Management of a State's Personnel Licensing System
Doc. 9426	Air Traffic Service Manual (En/Fr)
Doc. 9654	Manual on Prevention of Problematic Use of Substances in the Aviation Workplace
Doc. 9766	Handbook on the International Airways Volcano Watch (IAVW) Operational Procedures
Doc. 9849	Global Navigation Satellite System (GNSS) Manual, 2 ^e édition
Doc. 9880	Manual on Detailed Technical Specifications for the Aeronautical Telecommunication Network (ATN) using ISO/OSI Standards and Protocols
Doc. 9694	Manual of Air Traffic Services Data Link Applications
Doc. 9776	Manual on VHF Digital Link (VDL) Mode 2
Doc. 9887	Report of the Independent Experts on the LTTG NOx Review and Medium and Long Term Technology Goals for NOx

Doc. 9888	Noise Abatement Procedures: Review of Research, Development and Implementation Projects – Discussion of Survey Results
Doc. 9896	Manual on the Aeronautical Telecommunication Network (ATN) Using Internet Protocol Suite (IPS) Standards and Protocols
Doc. 9943	Report to CAEP by the CAEP Noise Technology Independent Expert Panel. Aircraft Noise Technology Review and Medium and Long Term Noise Reduction Goals. Report
Doc. 9953	Report of the Independent Experts to CAEP/8 on the Second NOx Review and the Establishment of Medium and Long Term Technology Goals for NOx
Doc. 9992	Manual on the Use of Performance-Based Navigation (PBN) in Airspace Design
Doc. 9993	Continuous Climb Operations (CCO) Manual
Doc. 9995	Manual of Evidence-Based Training
Doc. 9997	Performance-Based Navigation (PBN) Operational Approval Manual

APPENDICE B

PROPOSITION PRÉLIMINAIRE D'AMENDEMENT DES RÉSOLUTIONS A37-15 ET A37-25

Résolution A37-15, Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne

Appendice A, Élaboration des normes et pratiques recommandées (SARP) et des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS)

3. que les SARP et PANS seront rédigées en termes clairs, simples et concis. Les SARP seront constituées de dispositions générales, mûres et stables [...]. Des spécifications techniques de soutien, dès qu'elles auront été élaborées par l'OACI, seront traduites dans les meilleurs délais dans toutes les langues officielles, et seront placés dans des documents distincts, dans la mesure du possible.

Appendice E, Manuels et circulaires techniques de l'OACI

L'Assemblée décide qu'une priorité sera donnée à la mise à jour continue du texte des manuels techniques existants de l'OACI ainsi qu'à l'élaboration de manuels techniques supplémentaires, à mesure que les progrès de la technique le justifieront, avec traduction dans les meilleurs délais dans toutes les langues de travail de l'OACI des documents relatifs à la sécurité, afin que ces documents présentent une valeur optimale pour les États contractants, dans l'application des normes, pratiques recommandées et procédures pour les services de navigation aérienne [...].

Résolution A37-25, Politique de l'OACI en matière de services linguistiques

- 8. Demande au Secrétaire général de l'OACI d'adhérer aux meilleures pratiques de l'ONU en matière de services linguistiques, notamment en ce qui concerne le recrutement temporaire de personnel en période de pointe et le niveau d'externalisation des traductions et de l'interprétation, **priorité étant accordée aux documents relatifs à la sécurité**;
- 9. Charge le Conseil d'étudier la nécessité d'amender le Doc 7231/11 Règlement des publications de l'OACI pour prévoir la diffusion dans les meilleurs délais des publications de l'OACI dans toutes les langues de travail de l'Organisation, priorité étant accordée aux spécifications techniques de soutien des SARP et des PANS, lorsqu'elles auront été rédigées par l'OACI.
